



## Compte-rendu du bureau national du mardi 21 février 2017.

Présents :

Bailla Aïssou, Corinne Charamond, Maryannick Chalabi, Laetitia Godfrin, Jean-Pierre Jollivet, Nelly le Meur, Frédéric Maguet, Michel Taphanel, Marina Zveguinzoff

Excusés :

Philippe Brunet, Benoît Ode, André Sacristin, Sylvie Serre, François Vohl

### Archives nationales, rapport de la Cour des compte

Le 2 février, à la demande de la commission des finances du Sénat, la Cour des comptes a rendu un [rapport d'enquête](#) sur les Archives nationales. Compte tenu de ses préconisations, on peut s'attendre à ce que ce rapport ; s'il est suivi, provoque quelques vives réactions.

La préconisation la plus visible consiste en la transformation des trois SCN actuels (Archives nationales de Paris, Archives nationales d'Outre-mer à Aix-en-Provence et Archives nationales du Monde du travail à Roubaix) soient regroupés au sein d'un établissement public administratif multi-sites (quatre sites : Paris, Pierrefitte, Aix et Roubaix, Fontainebleau étant définitivement abandonné).

La Cour note que « *la transformation des Archives nationales en établissement public permettrait non seulement à ses dirigeants d'être responsabilisés dans leur gestion, mais aussi au ministère de mieux exercer ses missions de pilotage stratégique et de contrôle.* » (p.62). A considérer comment évoluent les EP de notre ministère, le plus loin possible de la tutelle, on peut se demander d'où la CdC tire ce bel optimisme, si l'on ne se contente pas des joujoux technos dont la liste est égrenée dans les lignes qui suivent la proposition : « *fixation d'un plafond d'emploi, conclusion d'un contrat d'objectif et de performance, envoi systématique de lettres de mission et d'objectifs, élaboration d'un budget et de décisions modificatives formalisés (et d'autres documents de planification comme un schéma pluriannuel de stratégie immobilière et un schéma directeur des systèmes d'information) et production de compte financier annuel.* », bla bla bla d'énarque qui permet

de multiplier les recrutements de contrôleurs de gestion mais qui n'a jamais garanti une meilleure efficacité des services.

Mais comme, par ailleurs, la CdC s'émeut des cycles de travail des archives, à ses yeux intolérablement favorables aux agents et jamais renégociés par un MCC soucieux d'éviter la bagarre, on comprend que, entre autres choses, le passage en EPA serait l'occasion rêvée pour revenir sur tous ces avantages et mettre un peu d'ordre dans ce bazar.

Au détour d'une phrase, le rapport propose aussi purement et simplement d'abandonner le site de Paris, on imagine bien qu'il doit y avoir des moyens de « valoriser » ce site, comme jadis l'ont été, par les bons soins de France Domaine, les hôtels de Vigny et de Croisilles qui se trouvent un peu plus haut dans la même rue. Sur ce point, les deux rapporteurs de la commission des finances du Sénat [ont refusé de suivre l'avis de la Cour](#); on peut certes dézinguer à tout crin du service public, mais si ça se voit vraiment trop, ça fait quand même un peu désordre.

Bref, comme d'habitude, la Cour des comptes brille par ses qualités d'indépendance, de neutralité idéologique et de sens du service public. A ce propos, on lira avec grand profit l'article de l'Humanité (fev 2016) « [La Cour des comptes est-elle l'organe officiel de l'ordre libéral ?](#) »

Ah oui, constatation de la Cour : « *Sur le plan des recettes, les AN ne disposent pas du même potentiel que d'autres institutions culturelles mais celui-ci peut être développé.* » Et plus loin : « *Les recettes issues du mécénat ou des privatisations d'espaces pourraient être sensiblement accrues aux AN et aux ANMT* ». Bien sûr, bien sûr, avec un peu d'imagination.

## **INRAP**

Le feuilleton statutaire continue. Le cabinet qui, rappelons-le, n'a à peu près rien fichu pendant cinq ans, se réveille et propose une « ordonnance mobilité » qui permettrait à certains inrapiens de se faire titulariser dans des conditions qui seront fixées – plus tard – par un décret.

Pour nombre d'entre nous, cette proposition ressemble à une nouvelle mouture de ce qui a été surnommé naguère la « promotion déambulateur » (organiser une « deuxième carrière » pour des archéos que le terrain a cassé physiquement).

Donc, on peut considérer que ça ne résout rien dès lors que nous demandons une réelle sortie de la dérogation pour l'ensemble de l'établissement, pas des miettes, ou l'on peut considérer que le peu qui est proposé doit être engrangé et qu'il faudra surveiller le décret pour un processus qui, s'il ne résout pas le problème de la dérogation, n'empêche pas de revenir dessus. La CGT est d'avis de leur taper sur le nez, nous, on est partagés.

Mais on sent une fois de plus dans tout cela un grand souffle de courage politique...

## Les concours au MCC

Les concours sont, de l'avis général, trop rares, mal organisés et mal calibrés. Rappelons qu'à nos yeux (ça fait d'ailleurs partie de nos mandats) le concours est la voie légitime d'accès à la Fonction publique car, dans son principe, il garantit l'égalité au travers de l'anonymat, ce que ne fait évidemment pas le contrat de gré à gré que certains voudraient lui substituer. Ça, c'est pour le principe. Dans la pratique, on constate pour certains concours, notamment internes, des défaut d'organisation qui font se retrouver des candidats face à des jurys où siègent des supérieures hiérarchiques qui ne peuvent pas les blairer, et oui, ça existe.

Côté calibrage, on a souvent reproché aux épreuves leur parti-pris trop académique. C'est un débat qui doit être mené corps par corps et spécialité par spécialité mais qui est, trop souvent, pris largement par dessus la jambe.

Côté fréquence, on rappellera la catastrophe des corps de recherche, avec un concours tous les dix ans, mais on pourrait mener la réflexion dans d'autres filières. Résultat : la reconduction d'une précarité de contrats avec des collègues que nous, organisations syndicales, avons le plus grand mal à défendre, pris en étau entre la défense du statut et la nécessité de venir en aide aux copains que l'incurie de l'administration a mis dans une situation impossible. D'autant plus impossible que les plans de titularisation qui leurs sont proposés sont tout sauf attrayants : la première réaction des contractuels est en général : « je ne vois pas pourquoi je devrais passer un concours alors que je fais le travail depuis des années ». Ça, à la limite, avec un peu de pédagogie, on peut expliquer ; mais si l'on ajoute : « mais en plus tu vas gagner moins, et puis tu vas y perdre au niveau de ta retraite », on peut comprendre que les contractuels trouvent ce genre d'humour noir administratif un peu limite.

Jusqu'ici, malgré nos demandes répétées, la planification et l'organisation des concours étaient organisées dans le plus grand secret, en dehors de tout contrôle des organisations syndicales, et sans tenir compte de leurs savoir faire. Total : le concours d'ingénieur d'étude a dû être annulé parce que, le bureau des concours ayant été intégralement renouvelé depuis la dernière fois (normal, dix ans...), il avait complètement perdu de vue la manière d'organiser un concours de recherche. Et pas moyen de discuter : le SRH, le bureau des concours, le secrétariat général, ont toujours refusé en bloc que nous soyons dans la boucle.

Mais là, pas de bol, la nouvelle loi « déontologie », entre autres machins bizarres, institue une « commission ministérielle des ressources humaines », qui est passée au dernier CTM, et dans laquelle les OS du CTM vont être représentées. Donc désormais, si nous ne sommes pas trop mauvais (et nous ne sommes pas trop mauvais) hors de question que le bureau des concours continue à faire ses petites affaires dans son coin sans en référer à personne. En revanche, nous allons continuer à réclamer son renforcement car, si nous dénonçons son autisme, nous reconnaissons qu'il n'a pas la tâche facile dans un ministère où pullulent les petits corps et les micro-spécialités.

Affaire à suivre donc.

## **Préparation du conseil**

Rappel : le conseil de printemps aura lieu les 23 et 24 mars (le printemps étant le 20 mars, ça tombe bien).

Au programme :

### ***Vers un statut de « membre associé »***

Ou toute autre formule qui permettra de mieux associer à nos travaux et à nos luttes les collègues s'occupant de culture dans d'autres ministères ou dans les collectivités territoriales et qui, pour cette raison, font le choix d'adhérer à d'autres syndicats de la FSU. C'est un thème récurrent, presque un serpent de mer, que nous avons porté dans les plus hautes instances (notamment en séance plénière du dernier congrès fédéral) sans grand succès jusqu'à présent. Il faut croire qu'on s'y prend mal.

### ***Débat sur le mécénat culturel***

Si on a Macron – ou Fillon – ça va être l'alpha et l'oméga de notre département ministériel, « comment trouver des sous ? ». Comme on n'est pas très chauds pour la formule, autant travailler un peu la question entre nous, d'autant que des copains écolos nous sonnent pour qu'on leur donne un coup de main pour bouter Total hors du Louvre (cf. le cr du dernier BN).

### ***Nos décharges***

A quoi elles servent, comment s'en servir ... et comment éviter d'en rendre en fin d'année à l'administration (non, on ne va pas en donner à Pénélope).

Idée : maintenant qu'on va avoir à disposition une masse de documentation impressionnante grâce à nos nouveaux moyens techniques (les sites, bientôt le « nuage »), on pourrait décider que ceux qui le souhaitent utilisent des journées de décharge pour étudier cette doc de manière à « monter en expertise » (ce que c'est que de fréquenter les énarques) sur certains dossiers. A débattre.

### ***Commission des conflits***

Elle a travaillé avec nos camarades de l'Opéra et elle va remettre son rapport (suffisamment à l'avance, merci) de manière à ce que nous puissions tirer parti de ses travaux pour améliorer notre organisation.

### ***Elections de 2018***

Les élections de représentativité syndicale sont de retour, nous sommes tous ravis parce que c'est très amusant...

Mais bon, c'est ce qui mesure notre audience et qui nous donne nos moyens, c'est encore ce qu'on a trouvé de moins anti-démocratique pour reconnaître l'influence réelle des syndicats et il faut s'en préoccuper. Un an et demi, c'est le bon délai pour s'y mettre.

## Vigilance extrême-droite

En cette période de campagne, le FN s'efforce d'apparaître comme un parti normal. Manque de bol, ça craque un peu partout parce que les groupes fachos, boostés par un possible victoire de Le Pen, commencent à se lâcher de manière de plus en plus visible. Un des traits qui différencie le plus, jusqu'à présent, notre époque et les années 1930, c'est le niveau beaucoup plus modéré de la violence politique au quotidien. L'absence des ligues : on ne croise pas à tous les coins de rue des groupes paramilitaires qui font le coup de poing et s'adonnent à l'assassinat politique.

Mais très récemment, campagne FN aidant, la violence politique semble monter d'un ton : entre les exploits du GUD à Rennes et ceux de fachos anonymes près de Grenoble on a vraiment le sentiment que les bandes d'affreux sont de plus en plus en phase décomplexée. Et cette vague (car il ne s'agit pas que de faits divers isolés) s'articule avec deux autres phénomènes.

D'une part, les violences policières ont pris un tour plus politique. Etat d'urgence, répression contre des militants de gauche, bavures racistes, il ne s'agit pas de condamner les fonctionnaires de police qui, pour la plupart, font de leur mieux dans des conditions parfois intolérables, mais de constater que la petite frange de flics fachos est très peu sanctionnée et que l'action politique des deux derniers gouvernements a tout fait pour faire grossir la frange en question (politique du chiffre, liquidation de la police de proximité, encouragements à une culture professionnelle de répression, etc.) et dans un contexte où près de la moitié des policiers déclarent voter FN (malgré le fait que la démagogique frontiste a largement infecté les autres partis, cf. la dernière loi socialiste sur le sujet) on ne s'étonne même plus qu'un dirigeant syndical policier estime que « bamboula » est une insulte « acceptable ».

D'autre part, les catholiques réactionnaires de la « Manif pour tous » se lâchent tout autant que les fachos. Même s'ils préfèrent des techniques plus subtiles que les manches des pioches, on peut difficilement ne pas remarquer leur occupation de l'espace public ou leur croisade anti-IVG. Ces gens-là ne sont pas des fachos, du moins pas tous, ce sont ceux que Simone de Beauvoir (« Journal d'une jeune fille rangée ») appelait les « Talas » (elle connaissait le milieu, elle en venait), qui n'ont jamais digéré 1905 et qui rêvent d'une reconquête sur la Gueuse. Heureusement, pour l'heure, leur champion est empêtré dans ses affaires d'emplois fictifs.

Pour nous, syndicat laïque de la culture, nous n'avons de cesse de répéter que culture et culte sont deux choses différentes. Il faudra qu'un jour on fasse un papier sur la chasuble du musée de Chelles, que l'épiscopat entend soustraite à l'autorité municipale pour en faire la pièce maîtresse d'un pèlerinage qu'il rêve de créer.

*Infos :*

- [VISA](#) va lancer un appel « *Pas une voix pour le FN* ». Un débat a été ouvert dans la FSU pour savoir si la fédération s'associait à cet appel. On va trancher au prochain bureau fédéral. Le BN du SNAC a un avis positif sur cette question. Si la majorité fédérale allait contre, nous pourrions nous y associer en tant que syndicat.

- A noter : le salon du livre antifasciste, cette année à Montreuil, à [la Parole Errante](#), le dimanche 9 avril (avec film et débat le 8 au soir)

- A noter aussi : le 19 mars, journée d'action contre les violences policières